

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-03/23C

Objet : GESTION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : SIGNATURE DU PACTE DEPARTEMENTAL DES SOLIDARITES 2025-2027

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Colette ROIG
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Joëlle CANAVY
Robert OLIVE donne pouvoir à Sylvie TORRES
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés :

Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Christophe MANAS

Date de convocation :

19 mars 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2021-2026, la communauté de communes Sud Roussillon gère une aire de grand passage des gens du voyage pouvant à terme accueillir jusqu'à 200 caravanes.

Les pouvoirs publics proposent aujourd'hui un pacte entre d'une part les financeurs publics que sont l'Etat, le Département et la CAF (à hauteur de 84 000 € pour l'année 2025) et d'autre part les EPCI du territoire, afin de renforcer la coordination opérationnelle du schéma.

Pour ce faire, une équipe ad hoc portée par l'association Solidarité-Pyrénées, est mise en place ; elle aura notamment pour mission, via un coordinateur-médiateur départemental de conseiller les EPCI et d'organiser avec eux l'accueil des grands passages estivaux sur les aires identifiées (médiation, information, accompagnement).

Pour 2025, le financement de l'association est assuré à hauteur de 84 000 € par l'Etat, le Département et la CAF, au titre de la contrepartie de l'engagement des EPCI à respecter leurs engagements au titre du schéma départemental et à participer à la gouvernance de ce pacte. Le financement des années 2026 et 2027 feront l'objet d'avenants.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

☞ **ACCEPTÉ** les termes du pacte ci-annexé.

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile et notamment ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250326-2025-03-23C-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025